

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
13 avril 1999  
Français  
Original: anglais

**Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

Conseil d'administration

**Session annuelle de 1999**

7-11 juin 1999

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Le nouveau programme mondial en faveur des enfants  
– les impératifs pour le XXI<sup>e</sup> siècle***Résumé*

Le présent rapport trace les grandes lignes des recommandations préliminaires du secrétariat de l'UNICEF à propos du nouveau programme mondial en faveur des enfants ainsi que des orientations de l'UNICEF au-delà de l'an 2000. Ces propositions se fondent sur les progrès réalisés depuis 1990. Elles s'appuient sur les enseignements tirés de l'expérience au cours de cette décennie et recommandent des mesures pour relever quelques-uns des formidables défis qui requièrent une action collective urgente.

Le rapport avance l'argument qu'il existe déjà un large consensus à propos de nombreux facteurs qui exercent un effet néfaste sur le développement humain. La plupart sont chroniques, aggravés par de nouveaux problèmes tels que la pandémie d'infection à VIH/sida, la forte diminution de l'aide publique au développement, l'augmentation de la dette nationale des pays les plus pauvres, une économie mondiale sans frein qui génère simultanément des richesses sans précédent et des inégalités croissantes ainsi qu'une instabilité accrue et des conflits dans de nombreux pays.

Toutefois, le rapport suggère aussi qu'il est possible de réaliser des progrès considérables en matière de développement humain, pour autant que la communauté internationale s'engage à obtenir trois résultats clefs en faveur des enfants.

\* E/ICEF/1999/8.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–5	3
II. Enseignements des années 90 : nouvelles opportunités et défis à venir .....	6–17	3
A. Progrès accomplis depuis 1990 .....	9	4
B. Défis à venir .....	10–12	4
C. Les principaux enseignements .....	13–16	5
D. Créer des conditions favorables .....	17	5
III. Éléments d'un programme mondial en faveur des enfants .....	18–29	6
A. Construire à partir de l'héritage du passé .....	18–20	6
B. Saisir les opportunités de développement humain .....	21–29	6
IV. Orientation des activités futures de l'UNICEF .....	30–36	7
V. Les prochaines étapes .....	37–39	8

## I. Introduction

1. Le Conseil d'administration et le secrétariat de l'UNICEF partagent une longue tradition de travail fécond en faveur des enfants. En 1990, ce partenariat a préparé la voie au premier Sommet mondial pour les enfants et a facilité l'élaboration de la Déclaration mondiale et plan d'action du Sommet mondial pour les enfants. Il a aussi contribué à l'élan de la campagne réussie qui a abouti à la ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant. Deux décisions notables du Conseil d'administration 1989/5 (E/ICEF/1989/12) et 1990/2 (E/ICEF/1990/13) ont situé le cadre de l'effort mondial en vue d'atteindre des objectifs spécifiques en faveur des enfants d'ici l'an 2000.

2. À la veille du nouveau siècle, le moment est revenu d'évaluer les progrès accomplis en faveur des enfants, de revoir les priorités mondiales du développement et d'examiner quel héritage cette génération laissera aux enfants à naître. L'attention de l'UNICEF se porte de manière appropriée sur ce qu'il reste encore à faire pour améliorer de façon significative la situation des enfants et pour contribuer à la pleine jouissance de leurs droits.

3. Le présent rapport trace les grandes lignes des recommandations préliminaires du secrétariat à propos du programme mondial en faveur des enfants ainsi que des orientations de l'UNICEF au-delà de l'an 2000. Ces propositions se fondent sur les progrès accomplis depuis 1990 en faveur des enfants. Elles s'appuient sur les enseignements de la décennie et recommandent des mesures pour relever quelques-uns des formidables défis qui requièrent une action collective urgente.

4. Le rapport avance l'argument qu'il existe déjà un large consensus à propos de nombreux facteurs qui exercent un effet néfaste sur le développement humain. La plupart sont chroniques, aggravés par de nouveaux problèmes tels que la pandémie d'infection à VIH/sida, la forte diminution de l'aide publique au développement, l'augmentation de la dette nationale des pays les plus pauvres, une économie mondiale sans frein qui génère simultanément des richesses sans précédent et des inégalités croissantes ainsi qu'une instabilité accrue et des conflits dans de nombreux pays.

5. Toutefois, le rapport suggère aussi qu'il est possible de réaliser en l'espace d'une génération des progrès considérables en matière de développement humain, pour autant que la communauté internationale s'engage à concrétiser trois résultats clefs en faveur des enfants.

## II. Enseignements des années 90 : nouvelles opportunités et défis à venir

6. Ainsi qu'étudié et amplement documenté au cours des années 90, il est désormais clair que les sociétés qui parviennent «à faire ce qu'il faut» pour les enfants sont celles qui avancent le plus rapidement dans la voie du développement humain. Ce sont des sociétés qui comprennent l'importance d'investir dans la santé et l'éducation des enfants ainsi que le besoin de respecter leur dignité, et qu'il s'agit là d'impératifs transcendant les priorités nationales. Ces pays saisissent l'occasion unique de la petite enfance et de l'enfance pour changer la trajectoire de leur développement humain en protégeant le bien-être des enfants et des femmes et en donnant accès à tous les enfants, sans discrimination, à une éducation de base de qualité. Celle-ci est en effet le facteur déterminant le plus crucial du bien-être futur.

7. L'UNICEF n'a cessé de soutenir que la qualité de vie des enfants et des femmes constitue le fondement du succès de toute entreprise humaine. Il existe aujourd'hui une accumulation impressionnante de données et de preuves scientifiques établissant qu'il est possible d'orienter dans une direction meilleure le cours du développement humain en réorientant les investissements nationaux en faveur de la survie, du développement et de la protection des enfants. Le monde est peut-être enfin prêt à accepter ce savoir et à agir en conséquence.

8. Du fait de leur complexité, nombre d'obstacles au développement humain rendent peu efficace le recours aux seules stratégies sectorielles. Les partenaires du développement seront appelés à forger de nouvelles alliances plus étendues, allant au-delà des secteurs traditionnels et des structures gouvernementales pour inclure comme partenaires pas moins importants les mouvements communautaires, les organisations communautaires, les médias et d'autres encore qui se soucient du progrès humain. En appliquant les principes universellement reconnus des droits de l'homme dans les stratégies de développement, il est grand temps de repenser la façon dont les situations humaines sont perçues et analysées, la manière dont la pauvreté et la violence sont transmises d'une génération à l'autre, et pourquoi la discrimination et un faible développement humain sont inextricablement liés dans certains pays, malgré les progrès économiques.

## A. Progrès accomplis depuis 1990

9. Les progrès réalisés dans les années 90 depuis le Sommet mondial pour les enfants sont impressionnants. Parmi les succès notables, il convient de mentionner cette nouvelle réalité, à savoir que les enfants de 191 pays vivent dans des États qui ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant tandis que 161 pays ont accepté de respecter les normes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ceci signifie que les femmes et les enfants dans pratiquement tous les pays peuvent faire valoir leurs droits en toute légitimité dans leur pays. En outre, les efforts concentrés des années 80 et 90 pour éliminer des maladies comme la poliomyélite et pour diminuer les taux de mortalité infantile et juvénile dus à des maladies pouvant être prévenues, ont remporté des succès remarquables. Les données à la fin du siècle raconteront l'histoire d'un progrès notable sur une période relativement courte et des nombreuses promesses en faveur des enfants qui ont été tenues. Ces réussites remarquables comprennent notamment le fait que :

- a) La poliomyélite est en voie d'éradication;
- b) La mortalité due à la rougeole a été réduite de 65 % dans le monde;
- c) La mortalité due au tétanos néonatal a diminué d'un quart;
- d) Près de 12 millions d'enfants ne risquent plus l'arriération mentale du fait d'une carence d'iode dans leur alimentation;
- e) La dracunculose sera peut-être éliminée d'ici l'an 2000;
- f) La cécité due à l'avitaminose A a sensiblement diminué;
- g) Plus d'enfants sont inscrits à l'école qu'à aucune autre époque;
- h) Près de 71 % des populations ont accès à l'eau potable – soit une augmentation de 10 % depuis 1990;
- i) Des problèmes tels que le travail des enfants, la vente et le trafic d'enfants, la prostitution infantile, la violence à l'égard des femmes et les enfants soldats, sont plus largement reconnus en tant que violations des droits de l'enfant et l'on note une volonté politique accrue d'y faire face.

## B. Défis à venir

10. Malgré de tels progrès, des obstacles importants persistent, et nombre d'entre eux affectent directement la vie et le bien-être des populations. Ainsi :

a) Près de 12 millions d'enfants de moins de 5 ans continuent de mourir chaque année de maladies aisément évitables. Environ 8 millions de ces décès surviennent avant l'âge de 1 an et deux tiers de ceux-ci surviennent durant la période néonatale (au cours du premier mois de la vie);

b) Pour chaque décès néonatal, un autre enfant naît avec un handicap physique et 22 millions de nouveau-nés chaque année accusent un poids de moins de 2 500 grammes à la naissance. Ces enfants présentent un taux de mortalité de 5 à 30 fois plus élevé que les bébés d'un poids normal à la naissance et courent de plus grands risques d'être handicapés;

c) Le paludisme durant la grossesse, associé à l'insuffisance pondérale à la naissance, résulte dans 5 à 10 % de la mortalité néonatale;

d) La malnutrition continue à retarder le développement physique et mental de près de 160 millions d'enfants;

e) Selon les estimations, 250 millions d'enfants de moins de 15 ans sont mis au travail, et nombreux sont les enfants de moins de 10 ans qui travaillent;

f) Selon les estimations, le nombre d'enfants d'âge scolaire qui n'a pas accès à l'enseignement primaire s'élève à 130 millions. Les filles continuent à en représenter la plus grande part;

g) L'assainissement élémentaire demeure inconnu pour plus de 3 milliards de personnes (soit plus de la moitié de l'humanité);

h) Donner naissance à un enfant continue d'être un risque mortel pour des millions de femmes. Selon les estimations, près de 585 000 meurent inutilement de causes liées à la grossesse et à l'accouchement.

11. La pandémie d'infection à VIH/sida qui s'étend représente un fardeau de plus pour des millions de personnes. Si les tendances actuelles se poursuivent, les acquis en matière de survie des enfants et de leur espérance de vie des dernières décennies seront inversés dans différents pays, la plupart en Afrique subsaharienne. De nouvelles infections surviennent au rythme de 5, 8 millions par an, dont 50 % sont des enfants et des jeunes de 10 à 24 ans. Selon les projections, dans 23 pays durement touchés, dont 19 sont en Afrique, le nombre total d'orphelins toutes causes confondues (VIH/sida, guerre, famine, mortalité maternelle et maladies) pourrait dépasser 24 millions d'ici à l'an 2000.

12. Bien que les dimensions de l'économie mondiale se chiffrent aujourd'hui en trillions de dollars, le montant total des ventes réalisées par les 200 premières entreprises mondiales est plus élevé que le total des économies de 182 pays. L'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE) a récemment publié son rapport le plus pessimiste sur l'aide publique au développement (APD), relevant que celle-ci avait diminué de 21 % entre 1992 et 1997 (Rapport sur la coopération au développement, 1998). Pour les pays les plus pauvres, la diminution a été la plus brutale et les inégalités encore plus alarmantes.

### C. Les principaux enseignements

13. Le nouveau programme à venir doit tirer parti des leçons du développement des années 90. Il doit promouvoir le concept de la dignité et de l'égalité de tous les peuples et, tout particulièrement, il doit corriger la discrimination historique dont ont souffert les femmes et les filles sans autre motif que celui de leur sexe. Il devra avoir le courage de confronter à la fois les causes immédiates et les causes plus profondes des problèmes qui pèsent sur les communautés les plus pauvres. Les cultures de l'exploitation et de la violence doivent être contestées. Les multiples raisons de l'échec des systèmes scolaires pénalisant des millions d'enfants pauvres et les différentes formes de discrimination qui empêchent les enfants de réaliser de façon égalitaire leurs pleines potentialités doivent être dénoncées et faire l'objet d'interventions. Le nouveau programme doit être avant toutes choses axé sur l'interruption du cycle de la pauvreté qui se reproduit de génération en génération.

14. À cette fin, une plus grande attention devra être accordée à l'avenir aux besoins des millions de familles démunies qui ne sont pas en mesure de donner les soins et la protection nécessaires à leurs enfants. Les objectifs du développement humain à l'avenir ne seront pas atteints si les familles ne peuvent élever leurs enfants ni les mettre en situation d'expériences d'apprentissage positives. Il ne devrait pas être permis que l'accident du statut familial détermine la voie du développement de l'enfant. À l'avenir, les objectifs complémentaires de développement à court et à long terme et les stratégies doivent dès lors se centrer sur la mise en place de filets de sécurité qui permettent aux enfants de sortir de la pauvreté en ayant accès aux soins, aux services de santé, à une bonne éducation et à la participation à la vie communautaire.

15. La décennie des années 90 a révélé que des objectifs mondiaux sont susceptibles de générer de grands élan

d'activités ainsi que de fournir des points de départ pour mesurer les progrès accomplis. La poursuite d'objectifs quantifiables ne doit pas être réalisée au détriment des activités visant à mettre en place des systèmes durables et à renforcer les capacités locales. Un autre enseignement est qu'il faut également être attentif aux causes sous-jacentes et structurelles des problèmes en vue d'éviter que des acquis à court terme ne soient pas aisément inversés. L'UNICEF a appris que le succès demande du temps et un effort soutenu. Il n'y a pas de raccourcis pour réaliser des changements sociaux durables, mais des progrès remarquables sont possibles lorsque les gouvernements s'engagent à réaliser les droits des enfants.

16. Pour l'UNICEF, un engagement mondial en faveur d'un développement humain durable signifie que la survie, le développement et la protection des enfants sont la première pierre de tout progrès futur. À cet effet, des modifications importantes seront nécessaires dans divers secteurs de la planification du développement et de l'articulation des priorités. Ces modifications devraient être orientées par les normes établies par les deux Conventions ainsi que par le consensus remarquable sur les conditions indispensables aux progrès qui se sont dégagées des conférences mondiales sur le développement tenues au cours des années 90.

### D. Créer des conditions favorables

17. Des efforts concertés et renouvelés sont dès lors nécessaires pour maintenir les progrès passés et pour faire d'éventuelles percées novatrices en faveur des enfants durant la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. Les gouvernements et la communauté internationale doivent oeuvrer ensemble pour créer des conditions favorables, au nombre desquelles :

a) Renforcer et assurer la capacité des États à exercer leur rôle de garant efficace des droits des enfants et des femmes, notamment en assurant l'accès aux services de base et un niveau de vie suffisant pour satisfaire les besoins essentiels des enfants et des familles. Ce rôle concerne également, par conséquent, les politiques fiscales et budgétaires;

b) Renforcer les partenariats entre les États et les organisations de la société civile dans le meilleur intérêt des enfants ainsi que promouvoir une utilisation efficace et responsable des ressources dans un esprit de collaboration;

c) Assurer que filles et garçons soient incités dès le plus jeune âge au respect, à la dignité de l'autre et à pratiquer l'égalité entre les sexes, et que les sociétés fassent tous les efforts possibles pour éliminer les obstacles à l'égalité de

statut des femmes, à leur émancipation et à leur pleine participation à tous les aspects de la vie communautaire;

d) Assurer que l'éducation et les processus d'apprentissage contribuent simultanément à la formation du capital humain requis pour la croissance économique et à celle du capital social des valeurs de tolérance, de respect d'autrui et du droit de chaque individu de participation égalitaire au sein de la famille, de la communauté ainsi que dans la vie économique;

e) Encourager les enfants, en particulier les adolescents, à participer et à s'exprimer au sein de la famille, à l'école et dans la collectivité; et faire des efforts concertés pour mettre un terme aux guerres civiles et transfrontières à travers le monde et contester la culture de la violence qui menace d'anéantir la vie familiale et communautaire dans tant de pays.

### III. Éléments d'un programme mondial en faveur des enfants

#### A. Construire à partir de l'héritage du passé

18. À l'approche du nouveau millénaire se fait jour le désir d'une vision neuve et hardie et d'approches efficaces qui permettraient des progrès dramatiques. Les conférences mondiales sur le développement, l'accord du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur les futurs objectifs ainsi que la ratification très large des traités relatifs aux droits de l'homme constituent le riche héritage des années 90. Ces éléments offrent à la fois un cadre normatif et un futur cadre opérationnel. Toutefois l'identification des points d'entrée critiques susceptibles de déclencher des transformations majeures reste un défi considérable.

19. L'UNICEF estime que le choix de nouveaux objectifs doit continuer à refléter le fait reconnu qu'il existe des liens intrinsèques entre la survie, le développement et le bien-être de l'enfant et la réalisation des droits des femmes. La reconnaissance de ce fait a créé des occasions uniques de recentrer les futures priorités du développement sur la satisfaction des besoins essentiels et sur les aspirations non réalisées de millions de femmes démunies ainsi que sur la réalisation des droits des enfants.

20. Bien que des débats supplémentaires et des consultations élargies soient nécessaires, l'UNICEF estime que différents aspects fondamentaux d'un programme renouvelé en faveur du développement humain sont déjà suffisamment clairs. Les priorités doivent être arrêtées sur la base d'une abondance de données scientifiques selon lesquelles les

potentialités critiques du développement se situent très tôt dans l'enfance, et si ces occasions ne sont exploitées à ce moment-là, elles le seront difficilement ultérieurement. Une action mondiale est nécessaire pour assurer que les décisions en matière de politique sociale en tiennent compte et que les investissements appropriés soient faits dans le développement humain au moment où les possibilités d'influer sur son cours sont les plus grandes.

#### B. Saisir les opportunités de développement humain

21. L'UNICEF propose que la communauté internationale et les gouvernements concluent un pacte mondial d'oeuvrer assidûment durant la prochaine décennie à la réalisation de trois résultats significatifs attendus en faveur des enfants. Cet engagement requiert que les gouvernements et le réseau d'institutions internationales s'engagent à atteindre de nouveaux objectifs stratégiques qui seraient axés sur l'élimination des conditions qui font largement obstacle aujourd'hui à la réalisation de ces résultats en faveur des enfants.

22. L'UNICEF propose ces trois résultats en faveur des enfants parce qu'ils recèlent la clef pour briser le cycle continu de la pauvreté. Ils demandent des réallocations significatives des investissements dans le secteur public, une volonté politique ainsi que des efforts renouvelés pour résoudre les conflits, combattre le VIH/sida, surmonter la discrimination et la violence et venir en aide aux familles les plus pauvres, en particulier aux femmes, pour leur permettre de prendre soin de leurs enfants et de les protéger.

23. L'UNICEF estime que ces résultats seront rendus possibles en raison des connaissances, des ressources et des stratégies qui sont disponibles dans le monde d'aujourd'hui. De ce fait, l'organisation demandera des responsables à tous les niveaux pour mettre en oeuvre cette vision hardie en faveur du développement humain et des enfants, et s'adressera aux gouvernements nationaux et aux organisations internationales afin qu'ils prennent l'engagement de réaliser ces résultats.

24. Les trois résultats prioritaires attendus en faveur des enfants sont :

a) Les nourrissons débutent leur vie en bonne santé et les jeunes enfants sont élevés dans un environnement protégé qui leur permet d'être physiquement en bonne santé, mentalement alertes, sécurisés sur le plan affectif, socialement compétents et intellectuellement capables d'apprendre;

b) Tous les enfants, y compris les plus pauvres et les plus désavantagés, ont accès à une éducation de base complète et de qualité;

c) Les adolescents ont les possibilités de développer pleinement leurs capacités dans des conditions favorables et sûres et sont aidés pour participer et contribuer à leurs sociétés.

25. La grossesse, le premier âge et la petite enfance sont au nombre des périodes les plus cruciales du développement humain. Néanmoins, malgré des progrès réels dans la situation des femmes et des enfants durant les années 90, la part des ressources nationales et internationales du développement allouées à une maternité sans risques et au développement de l'enfant portent à croire que ce savoir est peu connu ou mal appliqué dans l'élaboration des politiques et dans la planification du développement. La persistance des taux élevés de mortalité maternelle, les progrès insignifiants en matière de réduction de la mortalité périnatale et néonatale ou en matière d'insuffisance pondérale à la naissance dans de nombreux pays en développement, l'incidence de handicaps qui auraient pu être évités, les taux élevés d'échecs et d'abandons scolaires dans les premières années de l'enseignement primaire sont quelques-uns des indicateurs d'occasions manquées pour éviter le gaspillage du potentiel humain en investissant dans des programmes globaux en faveur de la petite enfance et du développement.

26. L'engagement de longue date d'assurer une éducation de base pour tous doit enfin être pris au sérieux dans tous les pays au XXI<sup>e</sup> siècle et doit devenir la première des priorités de la prochaine décennie. Des millions d'enfants pauvres, la majorité des filles, n'ont pas accès à une salle de classe et sont privés des joies de la découverte par le biais de l'éducation, de déceler et de développer leurs talents innés. Des millions d'autres enfants échouent car les écoles les stimulent insuffisamment ou parce qu'ils vont à l'école trop malnutris, trop traumatisés par la violence domestique ou communautaire ou sont trop surchargés de travail pour pouvoir encore étudier.

27. Les enfants les plus désavantagés sont ceux qui vivent dans la pauvreté absolue, exploités et pris au piège de travaux dangereux, dans des conditions qui échappent à leur contrôle. Des millions d'orphelins en Afrique subsaharienne, des enfants handicapés aux besoins non satisfaits, ceux qui sont enrôlés de force comme soldats, ceux qui sont prostitués, les filles contraintes à des mariages précoces, les enfants mis au travail, et ceux qui sont déplacés en raison de conflits ou de crises économiques, constituent la vaste majorité des enfants non scolarisés aujourd'hui. Ces enfants vont presque certainement être confrontés aux risques additionnels d'une maternité

précoce, du VIH/sida et de la délinquance juvénile. Ils ne parviendront presque jamais à réduire l'écart de salaire qui les sépare de leurs pairs éduqués, et presque certainement, leurs enfants hériteront de cette pauvreté à leur tour. Des approches éducatives traditionnelles, rigides et insuffisamment financées ne permettront pas de rendre l'éducation de base accessible à ces enfants. C'est pourquoi le nouveau siècle exige des initiatives novatrices hardies dans le domaine de l'éducation de base.

28. L'adolescence, reflétée dans le groupe ci-dessus, constitue une autre étape critique du développement humain. Ce groupe d'âge se trouve de plus en plus au premier plan des préoccupations sociales en raison de ses taux extrêmement élevés de défaillance scolaire, de mariage et de maternité précoces, de violence, de consommation de drogues, du VIH/sida ou d'aliénation du processus politique de leur pays. Il s'agit là de quelques indicateurs et de résultats de la marginalisation croissante des adolescents. Ces problèmes tendent à influencer leurs réactions et à occulter leurs contributions très positives. À travers leur créativité, leur acceptation dynamique de relever les défis, leur contribution au changement social et aux soins des frères et sœurs plus jeunes, souvent en qualité de chef de famille, les adolescents constituent une force positive et une ressource inexploitées dans toutes les collectivités.

29. Du fait que de nombreux adolescents, mariés ou non, sont eux-mêmes parents à un âge très jeune, leurs enfants étant à plus hauts risques de décès, de handicaps ou de sévices, on commence de plus en plus à tenir compte de l'impact intergénérationnel du comportement des adolescents sur le développement humain et sur la vie communautaire. En outre, du fait de la pandémie d'infection à VIH/sida, l'attention s'est concentrée sur les défis posés à ce groupe d'âge ainsi que sur la nécessité pour les sociétés de planifier consciemment la protection de leur santé, leur participation et leur développement.

#### **IV. Orientation des activités futures de l'UNICEF**

30. Tout en continuant à mettre l'accent sur l'importance de la prévention des décès évitables, le futur programme de l'UNICEF ira au-delà de la survie. Les soins dans la petite enfance, le développement et l'accès universel à une éducation de qualité seront au cœur de sa stratégie de programmation visant à réduire la pauvreté et à réaliser les droits des enfants. De façon plus sélective, l'organisation appuiera des programmes spécifiques en faveur des adolescents, axés en

particulier sur la prévention du VIH/sida et sur le développement de leurs capacités à faire face aux défis de la vie.

31. Les activités futures de l'UNICEF seront également renforcées dans les domaines de la santé maternelle et de la nutrition, de la maternité sans risque et du développement cognitif et psychosocial au cours de la petite enfance. Cette approche intégrée fournira une base plus solide aux investissements dans l'éducation primaire. L'accent dans la programmation sera davantage placé sur la participation des familles pauvres dans la recherche de solutions ainsi que sur le renforcement des stratégies communautaires relatives aux soins et au développement des enfants ainsi qu'à l'éducation de base.

32. En étroite collaboration avec d'autres partenaires et dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'UNICEF entamera avec les partenaires nationaux un dialogue pour aider à l'élaboration des politiques et des priorités nationales en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins essentiels des plus pauvres, sur la protection des femmes et des enfants, et sur la nécessité de situer au centre des efforts nationaux de développement la survie, la protection et le développement des enfants.

33. Des partenariats élargis et les initiatives sectorielles convergentes bénéficieront d'un appui pour faciliter une meilleure intégration des composantes des programmes aux fins d'assurer les conditions optimales de survie et de développement des enfants. Avec des partenaires tels que la Banque mondiale et les banques régionales de développement, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et des organisations non gouvernementales, l'UNICEF s'efforcera de faire mieux savoir que le développement de l'enfant est une condition préalable à la réussite des stratégies d'éducation de base et que dès lors il doit davantage être pris en compte par les gouvernements dans le cadre plus général du développement humain.

34. L'UNICEF s'attachera aussi à galvaniser la volonté politique et à obtenir un engagement en faveur d'une action mondiale dans le domaine social qui modifiera radicalement la manière dont la communauté internationale assume ses responsabilités à l'égard des enfants. L'engagement hésitant à l'égard des deux Conventions dans de nombreux pays en développement et industrialisés ainsi que la diminution des ressources pour le développement constituent des tendances qu'il faut renverser. L'UNICEF et le système des Nations Unies doivent oeuvrer ensemble pour convaincre les gouvernements et la communauté internationale qu'investir dans le bien-être et la protection des droits des enfants constitue le

moyen le plus sûr de relancer l'élan en faveur du développement humain, d'édifier des sociétés solidaires et d'opérer un changement social spectaculaire en l'espace d'une génération.

35. Dans les mois à venir, l'UNICEF abordera les contributions spécifiques au nouveau programme mondial en faveur des enfants avec un vaste éventail de partenaires, et tout particulièrement avec ceux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des consultations techniques seront entreprises avec des chercheurs et des praticiens du développement dans les différentes régions ainsi qu'avec des experts de l'enfance pour affiner et valider les stratégies proposées pour la mise en oeuvre du nouveau programme et pour mesurer par la suite les progrès accomplis. L'UNICEF renforcera ses compétences techniques dans les domaines d'action prioritaires identifiés et définira de façon plus précise les résultats attendus dont le Fonds se tiendra pour responsable.

36. Le prochain plan à moyen terme pour la période 2000-2003 sera présenté au Conseil d'administration en l'an 2000. Il contiendra des recommandations soumises à son approbation, relatives aux actions spécifiques que l'UNICEF se propose d'entreprendre dans le cadre du nouveau programme en faveur de l'enfance.

## V. Les prochaines étapes

37. Dans les mois à venir, l'UNICEF entreprendra des consultations élargies portant à la fois sur le nouveau programme au-delà de l'an 2000 en faveur des enfants et sur la contribution de l'UNICEF. Les membres du Conseil d'administration, les organismes des Nations Unies et les gouvernements seront engagés dans le dialogue sur les stratégies, les rôles et engagements de chacun pour aller de l'avant. Le processus en vue de mieux définir le programme sera l'occasion de forger une vaste coalition des dirigeants en faveur des enfants, dans le cadre de la préparation des activités prévues pour célébrer en l'an 2001 simultanément les progrès accomplis et pour lancer le nouveau programme en faveur des enfants.

38. Une session extraordinaire de l'Assemblée générale se tiendra en 2001 pour examiner les progrès accomplis au cours de la décennie dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Outre cette session extraordinaire, l'UNICEF mobilisera à l'appui du nouveau programme pour les enfants les dirigeants gouvernementaux, les organisations communautaires et de la société civile, le secteur privé, les ambassadeurs spéciaux ainsi que des chefs de file des enfants.



39. Le but de cette mobilisation sera de susciter un nouvel élan et un engagement politique en faveur des nouveaux objectifs de développement humain en accordant la priorité aux enfants. Le processus lui-même de cette mobilisation pour une alliance forgée aux niveaux national et régional sera aussi important qu'une éventuelle manifestation mondiale. La Directrice générale a commencé les consultations avec les six initiateurs du Sommet mondial et d'autres dirigeants du développement à propos du contenu et de l'importance consacrée à ce processus, et demandera l'avis du Conseil d'administration au fur et à mesure de l'évolution des idées.

---